

PROLIFÉRATION DES DROGUES DU VIOL : L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC RÉITÈRE LA NÉCESSITÉ DE TESTS DE DÉTECTION AUTOADMINISTRÉS FIABLES

Montréal, le 22 mai 2024 — L'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) accueille positivement la demande officielle d'un mandat d'initiative à la Commission de la santé et des services sociaux pour qu'une commission parlementaire se penche sur la lutte contre les drogues du viol, comme proposé par la porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, Mme Jennifer Maccarone. L'Ordre réaffirme le besoin fondamental que la fiabilité des tests de détection du GHB autoadministrés soit attestée par des chimistes aux fins de protection du public.

« L'Ordre des chimistes, dont l'objectif est d'assurer la protection du public à l'égard de l'exercice de la chimie, est d'avis que des chimistes doivent être impliqués pour assurer à la population que les tests de détection du GHB autoadministrés qui sont disponibles en vente libre soient fiables. Bien qu'il ne soit pas du rôle de l'Ordre de s'impliquer dans le développement de tels produits, nous souhaitons collaborer activement afin de proposer des solutions qui assureront la sécurité de tous. Au-delà de toute partisanerie, l'Ordre réaffirme qu'il y a effectivement un problème important avec ces tests et que cela requiert impérativement l'attention des décideurs politiques. Nous soulignerons toutes les bonnes initiatives – tant du gouvernement du Québec que de l'opposition, notamment en appuyant la tenue d'une commission parlementaire portant sur les drogues du viol et d'y participer de manière constructive en mettant de l'avant la dimension scientifique liée à cet enjeu social préoccupant », affirme le président de l'Ordre M. Michel Alsayegh.

Dans cette perspective, l'Ordre invite le législateur à aller plus loin encore et à se pencher sur la question en mettant en place des balises pour assurer la fiabilité des tests de détection du GHB autoadministrés qui sont commercialisés au Québec – notamment qu'ils soient attestés par un chimiste.

« Le pullulement des drogues du viol peut être endigué si les utilisateurs des tests de détection rapides sont en mesure de prendre des décisions éclairées à partir de l'exactitude de leurs résultats. La ligne peut parfois être très mince entre un faux positif ou négatif. Des solutions existent et il faut tout faire pour enrayer ce fléau, à plus forte raison à l'approche des festivités estudiantines de fin d'année. Nous estimons qu'il ne peut y avoir place au doute lorsqu'il s'agit de sécurité publique », soutient M. Alsayegh.

« L'Ordre est d'ailleurs intervenu publiquement en 2022 pour faire part de ses inquiétudes résultant d'un faux sentiment de sécurité pouvant accompagner un éventuel résultat erroné d'un test autoadministré, d'autant plus que ceux-ci sont généralement utilisés dans des contextes festifs où des situations d'ivresse peuvent augmenter considérablement la vulnérabilité d'une personne. Alors qu'un test autoadministré qui donnerait un résultat faussement positif n'a comme conséquence que d'encourager une plus grande vigilance, un résultat faussement négatif est extrêmement dangereux. Suivant sa mission de protection du public, l'Ordre insiste sur le fait qu'un test rapide autoadministré n'équivaut pas à ceux pouvant être réalisés en laboratoire de chimie par des professionnels. Nous réitérons également aux consommateurs l'importance de s'assurer, au meilleur de leurs habiletés de recherche, que lesdits tests répondent à des

critères de fiabilité, et de garder en tête que d'autres drogues présentes dans une consommation pourraient ne pas être détectées », conclut M. Alsayegh.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Julien Nelson, 450 495-0250

Guillaume Desmarais, 819 560-2151

media@ocq.qc.ca